



Mousson était une prévôté des Comtes de Bar, à l'entrée du château, du côté de la porte du marché, en face du puits, se trouvait la maison du Prévôt. Dans cette maison se payaient les impôts et les redevances et se faisaient les procès. Les villages d'Atton, Avrainville, Bernécourt, Grosrouvre, Jezainville, Lironville, Les Mesnils, Montauville, Mousson, Morey, Manonville, Rogerville, Rozière-en-Haye, Vittonville et la ville de Pont-à-Mousson dépendaient de cette prévôté. Le prévôt rendait la justice pour le seigneur qui avait d'autres châteaux, par exemple, en 1245 « le sixième jour de septembre, Pierron Froway fut exécuté et mis au pillory et trainé et coppé la teste et puis mis sur une vue dessoulz le gibet pour autant qu'il avait voulu trahir le chatel de Mousson ». On payait au prévôt les redevances en blé, en avoine, en deniers, le « passage et conduit du pont » les « gerbaiges », les fours du Pont, les chaulcheux (pressoirs), les moulins et foulants de la Moselle, les droits de bourgeoisie qui représentaient une part importante. Le prévôt veillait aussi à ce que les terres du comte soient cultivées et le château entretenu, pour cela les habitants étaient réquisitionnés plusieurs fois par an pour labourer, semer, moissonner, mais aussi renforcer les murs de pierre et apporter le bois d'œuvre ou de feu.

Certains paysans s'acquittaient en chapons (coqs) ou en geline (poule), en noix, en thieulles (tuiles), en œufs, en vin, en cire, parfois même en poivre « Poivre dubt chacun an au terme Saint-Martin d'hiver. De Robin Taronnier qui a fait sa demeure en la tour sur le pont de pierre : une livre ». Parfois le prévôt désignait un sergent pour percevoir la dîme et les nombreux impôts, il pouvait aussi conduire les hommes à la guerre avec le seigneur. Les villages devaient payer pour les guets faits au château, car le château leur servait de refuge. La garnison du château était composée des vassaux qui devaient faire des gardes à Mousson en échange des fiefs :

- Fourquignon pour sa maison de Marly,
- Mehur, sire de Tremblecourt qui avait des moulins,
- Gérard, sire de Puffegney et chevalier, et ses terres de Mousson,
- Jean de Manonville, écuyer, qui possède des serfs, des bois et des terres.
- Thierry de Bignecourt qui a la recette de la ville de Pont-à-Mousson,
- Simon, de Felin en Saunois pour sa forte-maison (petit château fort),
- Robin de Wyllequans, pour la prévôté de Dieulouard, mais aussi les seigneurs de Morville, Port-sur-Seille, Champel, Les Mesnils...

La fille Ancillon comme les bourgeois de Pont ne sont pas soumis aux obligations militaires, mais payent le cens en blé et en paille.

Le manuscrit qui énumère ce que doivent les vassaux et autre wardes (gardes) fait trois mètres de long !

D'après Pierre Boyé, Édition Vagné, 1892.



PLAN de MOUSSON

